



Interdit bancaire avec carte, découvert autorisé et chéquier

Par **bdv29**, le **31/03/2008** à **12:33**

Bonjour,

En 2001 suite à une séparation couplée avec une perte d'emploi je me suis retrouvée en situation de surendettement ... dépôt d'un premier dossier à la Banque de France ... gel de créance sur 2 ans ... à l'issue de ces 2 ans étant toujours en contrat précaire intermittent je redépense un 2ème dossier à la banque de France ... re gel de créance ...

Entre temps je suis arrivée au terme des 5 ans en ce qui concerne le fichier des chèques ... J'avais à ce moment la une carte de retrait/paiement plafonnée au solde de mon compte ...

Je demande à ma banque une carte "normale", à ma grande surprise je la reçois, assortie d'une autorisation de découvert et d'un chéquier ...

Mon plan BDF étant toujours en cours il me semble que cela n'aurait pas du se produire ...

Aujourd'hui je suis toujours dans une situation de contacts de travail précaires et intermittents aussi la bdf me propose une procédure de rétablissement personnel plutôt qu'un 3ème plan car malgré que ma situation ne se soit pas aggravée je n'ai pas la capacité à rembourser ...

Cela ne m'arrange pas forcément car je serais pour encore 8 ans fichée de partout et contrainte de rester dans des boulots précaires puisque je ne peux pas créer mon propre job compte tenu de ces interdictions ...

Ai je un recours compte tenu de l'erreur de ma banque ? Car finalement cela fait 3 ou 4 ans maintenant que je possède une carte, un chequier et une autorisation de découvert et je n'en

ai jamais abusée, et je suis à jour de tous mes paiements ... Je trouve donc assez injuste de devoir perdre à nouveau tout ça pour 8 ans alors que je viens déjà d'y passer pendant 7 ans ...

Je crois savoir comment cette erreur a pu se produire ... Je possède 2 comptes, l'un d'entre eux n'était pas utilisé au moment du 2ème dépôt de dossier à la BDF, il n'a donc pas du être inscrit et c'est sur celui ci que ma banque m'a délivrée divers moyens de paiements ...

Je dois avoir un rv à la BDF cette quinzaine pour donner mon accord pour la procudre de rétablissement personnel et j'aimerais bien savoir comment je pourrais utiliser tout cela en ma faveur d'ici la mais je ne sais trop ou m'adresser.

Merci par avance de vos conseils.

Par **bdv29**, le **04/04/2008** à **11:11**

Il n'y a personne ici ?